

**Au fil de la Vie pour les élèves du RPI de Palluau – La Chapelle Palluau**



Organisé dans le cadre du Contrat de Territoire du Bassin Versant d'Apremont, porté par le Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de la Haute Vallée de la Vie, ce projet pédagogique s'est construit avec le Regroupement Pédagogique Intercommunal Palluau – La Chapelle Palluau en début d'année scolaire.

Les enseignants ont choisi de descendre à vélo le fleuve côtier la Vie, de Palluau jusqu'à son estuaire à Saint Gilles Croix de Vie, avec une soixantaine d'enfants de CE2, CM1 et CM2 et des parents accompagnateurs, du 15 au 17 mai.

Des animations, la découverte des milieux (le fleuve la Vie, les marais doux et salés), des métiers (agriculture, saunier, marin pêcheur), ou encore l'utilisation de l'eau avec la visite de l'usine d'eau potable d'Apremont ont été au programme.

**Agriculture et désherbage : du "tout chimique" aux méthodes alternatives**

Depuis plusieurs années, un travail est mené sur la réduction de l'utilisation des herbicides, dans le cadre des volets agricoles des contrats territoriaux mis en place sur les 3 bassins du SAGE\* (Apremont, Jaunay et Vie-Jaunay aval).



Le 25 juin 2013, une vingtaine d'agriculteurs se sont retrouvés autour de matériels permettant la réduction de l'utilisation d'herbicide

Les essais mis en place par les conseillers agricoles des secteurs ont montré l'efficacité des traitements en réduction de doses et des traitements mixtes (un passage en réduction de doses + un passage mécanique en rattrapage). Ces résultats sont régulièrement vulgarisés par des parutions envoyées à tous les agriculteurs et par des animations locales autour des parcelles d'essais et de matériel en fonctionnement.

Des programmes de financement de matériel alternatif (bineuse, herse étrille, houe rotative) sont venus appuyer les initiatives de terrain.

**Résultat...** Aujourd'hui, sur le bassin versant de la retenue du Jaunay, ce sont 29 % des surfaces en cultures d'été qui bénéficient d'un désherbage en "tout mécanique" ou en mixte. Ce chiffre atteint 40 % sur le bassin versant d'Apremont.

**Brèves**

**Ouverture des ouvrages hydrauliques en période hivernale**

Les rivières la Vie, le Ligneron, le Jaunay et le Gué-Gorand sont des cours d'eau classés au titre de l'article L. 214-17 du Code de l'Environnement. À ce titre, les ouvrages hydrauliques présents sur ces cours d'eau doivent assurer la libre circulation des sédiments et des espèces aquatiques. Afin de répondre à ces enjeux tout en prenant en compte les usages (agriculture, pêche...), le Syndicat Mixte des Marais de la Vie, du Ligneron et du Jaunay coordonne avec les six associations syndicales autorisées de marais, l'ouverture des ouvrages hydrauliques en période hivernale. L'objectif est de retrouver un fonctionnement naturel de la rivière, en favorisant l'évacuation des sédiments, mais aussi de faciliter l'entrée des civelles dans les cours d'eau.



Le barrage des Vallées, dernier ouvrage sur le fleuve la Vie, ici "vannes ouvertes"

**Actualisation de la fiche technique n°3 "Les plantes aquatiques exotiques envahissantes"**

L'objectif de cette fiche est d'informer sur les problèmes causés par ces plantes, les critères de reconnaissance et les moyens de lutte. Si vous pensez être en présence de ces plantes, merci d'informer le Syndicat Mixte des Marais.

Cette fiche est disponible sur le site internet [www.vie-jaunay.com](http://www.vie-jaunay.com)



**La Lettre du SAGE VIE-JAUNAY**

N°15 2013

Informations sur le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin versant de la Vie et du Jaunay

**Sommaire**

- **Le point sur...**  
Les actions du Syndicat Mixte des Marais de la Vie, du Ligneron et du Jaunay
- **Le mot de EVE\***  
- Au fil de la Vie  
- Agriculture et désherbage
- **Brèves**  
- Ouverture des ouvrages hydrauliques en période hivernale  
- Fiche technique : Les plantes aquatiques exotiques envahissantes

**Le mot du Président**

Depuis sa création en 1981, le Syndicat Mixte des Marais de la Vie, du Ligneron et du Jaunay a constamment évolué dans ses missions :

- 2004 : le syndicat devient la structure porteuse du SAGE\*. Des conventions de participation financière sont signées avec les 37 communes du bassin versant pour son élaboration.
- 2008 : le périmètre d'action, limité jusqu'alors aux marais, s'étend aux cours d'eau du bassin aval. Un Contrat Restauration Entretien Rivières et Zones Humides est signé avec l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne et le Conseil Général de la Vendée pour 5 ans.
- 2013 : suite à l'approbation du SAGE, le Syndicat Mixte des Marais élargit son périmètre à l'ensemble du bassin versant et devient un syndicat mixte à la carte. Chacun de ses membres peut ainsi adhérer à tout ou partie des compétences du Syndicat : la compétence « Travaux d'entretien et de restauration des marais et des cours d'eau » et/ou la compétence « SAGE ».

Aujourd'hui, l'objectif est de pérenniser ce qui a déjà été conduit et de coordonner l'ensemble des autres actions menées sur le bassin versant. L'addition des efforts des uns et des autres vise à obtenir, progressivement et durablement, une amélioration de la qualité de l'eau et des cours d'eau.

Je vous souhaite une bonne lecture.

Jean-Claude MERCERON,  
Sénateur de la Vendée,  
Président du Syndicat Mixte des Marais de la Vie,  
du Ligneron et du Jaunay,  
Président de la Commission Locale de l'Eau.



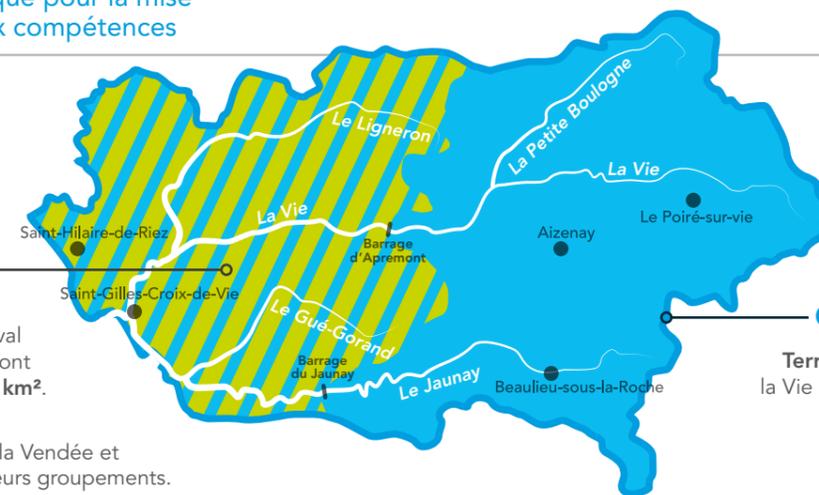
**Le Syndicat Mixte des Marais : une structure unique pour la mise en œuvre de deux compétences**



**Compétence Travaux**

Territoire : le bassin aval des barrages d'Apremont et du Jaunay, soit 360 km<sup>2</sup>.

Membres adhérents : le Conseil Général de la Vendée et les communes et/ou leurs groupements.



**Compétence SAGE**

Territoire : le bassin versant de la Vie et du Jaunay, soit 780 km<sup>2</sup>.

Membres adhérents : les communes et/ou leurs groupements.



# Le point sur... Les actions du Syndicat Mixte des Marais de la Vie, du Ligneron et du Jaunay

N'oubliez pas : [www.vie-jaunay.com](http://www.vie-jaunay.com)

Pour en savoir plus sur le fonctionnement et les actions du Syndicat Mixte des Marais, vous pouvez consulter les rapports annuels d'activité dans la rubrique documentation.



## Le Comité Syndical s'élargit

Suite à la modification des statuts en date du 21 février 2013, le Comité Syndical s'est réuni le 11 avril 2013 à L'Aiguillon-sur-Vie. Les délégués des nouveaux membres ont été accueillis, représentant les communes d'Aizenay, de Beaufou, de Belleville-sur-Vie, de La Genétouze, des Lucs-sur-Boulogne, du Poiré-sur-Vie et la Communauté d'Agglomération « La Roche-sur-Yon Agglomération ».

Les autres membres sont : le Conseil Général de la Vendée, les communes de Challans et de Soullans, les Communautés de Communes du Pays des Achards, du Pays de Palluau et du Pays de Saint Gilles Croix de Vie.



## Compétence « SAGE du bassin de la Vie et du Jaunay »



### Commission Locale de l'Eau



Remise des prix du concours photo « La Vie au fil de l'eau »

La Commission Locale de l'Eau s'est réunie le 18 février 2013 à L'Aiguillon-sur-Vie. Elle a examiné les dossiers suivants :

- Contrat Régional de Bassin Versant 2011-2013 : bilan à mi-parcours et projet d'avenant
- Contrat Territorial aval : aides agricoles
- Budget 2013
- Avis sur la demande d'autorisation pour la création d'une unité de méthanisation à L'Aiguillon-sur-Vie.

La CLE\* et son Bureau travaillent en amont des décisions du Comité Syndical pour élaborer le programme d'actions annuel et le budget prévisionnel. La CLE est également chargée du suivi de la mise en œuvre du SAGE\*, notamment par le biais des contrats comme le Contrat Régional de Bassin Versant.

Elle peut également être sollicitée par les services de l'État sur des dossiers pouvant impacter la ressource en eau. Enfin, elle est chargée de développer la sensibilisation et l'information autour des objectifs de protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques avec par exemple l'organisation d'un concours photo en 2012.

La deuxième édition du concours photo aura lieu en 2014, vous pouvez d'ores et déjà voter pour votre thème préféré sur le site internet [www.vie-jaunay.com](http://www.vie-jaunay.com).

## Compétence « Travaux d'entretien et de restauration des marais et des cours d'eau dans un intérêt collectif »

### Bilan 2012



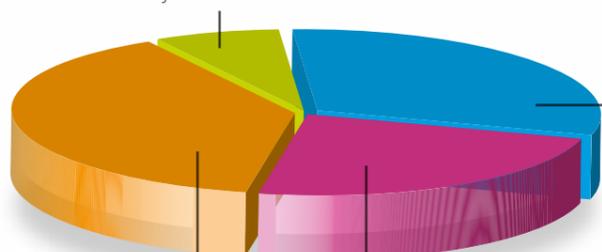
- Arrachage mécanique des plantes aquatiques exotiques envahissantes  
Lac du Gué-Gorand - secteur intermédiaire : 1 500 m<sup>2</sup> - 3 310 € HT  
Marais du Jaunay et du Gué-Gorand : 3 880 m - 11 220 € HT



- Restauration de digues en marais salés : 1 145 m - 62 879 € HT



- Travaux sur les ouvrages hydrauliques : 79 196 € HT



- Curage des fossés de marais d'intérêt collectif : 11 028 m - 48 815 € HT



### Travaux 2013



- Étude sur la restauration de trois petits cours d'eau (le Grenouillet, la Filatoire et la Tuderrière)
- Étude d'évaluation du CRERZH\* et programmation du prochain contrat
- Étude sur la continuité écologique sur 16 ouvrages hydrauliques
- Restauration des digues en marais salés
- Curage partiel du canal de Soullans
- Arrachage mécanique des plantes aquatiques exotiques envahissantes sur le lac du Gué-Gorand - secteur amont
- Restauration de la ripisylve\* sur le Ligneron et le Gué-Gorand

La Tuderrière, un Très Petit Cours d'Eau avec un objectif de bon état en 2015



## Contrat Régional de Bassin Versant : un outil privilégié de mise en œuvre du SAGE

Le 30 mai dernier, M. Jean-Claude MERCERON recevait les élus régionaux afin de faire le point sur le déroulement du Contrat Régional de Bassin Versant (CRBV) et de présenter le projet d'avenant 2013 validé préalablement par la Commission Locale de l'Eau.

Mme Sophie BRINGUY, Vice-Présidente du Conseil Régional, Mme Claudine GOICHON et M. Christophe DOUGE, Conseillers Régionaux, ont visité à cette occasion le couloir pédagogique de l'usine de potabilisation du Jaunay et pris connaissance des travaux d'arrachage mécanique de la Jussie sur le lac du Gué-Gorand. La mise en œuvre du CRRBV\* se poursuivra jusqu'en 2014. Il pourrait être renouvelé en 2015. Le montant du programme initial était de 2 288 986 €, financé à hauteur de 780 116 € par la Région.



Visite de terrain avec les élus régionaux

## Sous-bassins versants pilotes : une démarche au plus près du terrain



Une haie de rupture de pente utile pour freiner l'érosion : présence d'un talus et d'une bonne densité de végétation

Depuis 2012, une démarche a été initiée à l'échelle de trois sous-bassins pilotes, un par secteur géographique : la Naulière, le Jaunay amont et le Birot.

L'objectif est de définir avec les acteurs locaux un plan d'actions concerté « anti-érosion et qualité de l'eau ». M. Antoine GASNET, chargé de mission pour le SAGE\*, a ainsi réalisé un état des lieux des haies, des cours d'eau et des fossés. Les pratiques et les attentes des communes et des agriculteurs concernés complètent ce diagnostic. Des travaux comme la plantation et la restauration de haies sont envisagés, ainsi que la restauration des cours d'eau.



Traces d'érosion des sols